
ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET
23 Avril 2022

PROCES-VERBAL

La 94^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 23 avril 2022 à 8 heures 30, Espace Blareau à SULLY SUR LOIRE sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence à la tribune Monsieur Jean Luc RIGLET, Maire de Sully sur Loire, Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Président du Groupe Chasse et Pêche du Sénat, Monsieur Jean-Paul RAIGNEAU, représentant de la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Il salue également les personnalités et les administrateurs présents dans la salle et présente les excuses des absents.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jean Luc RIGLET qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'y être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale dématérialisée du 31 mars 2021. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

RAPPORT MORAL

Le Président fait lecture de son rapport moral :

« Enfin...enfin... nous nous retrouvons, c'est pour moi un réel plaisir et votre présence ici prouve que ce plaisir est partagé. Nous sommes quasiment sortis de cette crise Covid mais malheureusement nous tombons dans une autre crise aussi grave voir plus encore. Permettez-moi d'avoir une pensée pour ces gens qui vivent l'enfer et subissent les atrocités de cette guerre en Ukraine. Indirectement nous allons en subir les conséquences mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Sans revenir dans les détails, l'année 2020 a été une période très difficile pour tout le monde et l'impact sur nos activités a été important. Confinement, déconfinement, confinement partiel, directives nationales, instructions gouvernementales, ont été notre lot quotidien. Il nous fallut nous adapter au mieux face à ces situations changeantes. En aucun cas, je ne souhaitais couper le lien avec les chasseurs et les moyens de communications modernes ont été utilisés à maintes reprises. Les personnels et élus étaient bien entendus joignables et nous avons travaillé dans des conditions nouvelles avec bien sur des ajustements à la marge. Cela a été pour moi une expérience difficile et j'ai pu m'appuyer beaucoup sur les responsables de services pour planifier les différentes tâches qui nous incombent.

Je tiens ici à les remercier de leur compétences, professionnalisme et surtout de leur disponibilité. Pendant cette période les chasseurs étaient ciblés comme privilégiés par les médias car nous pouvions chasser le grand gibier uniquement sous certaines conditions très contraignantes. Sachez que j'ai défendu toutes les formes de chasse mais les instructions de la ministre étaient claires sur ce sujet. Le grand gibier uniquement pour minimiser l'impact des dégâts agricoles. Alors je comprends bien la frustration de certains chasseurs, l'interdiction de chasser seul. Nous avons, dans le Loiret, obtenu une certaine souplesse dans les paramètres édictées par les instructions avec notamment

la possibilité de tirer le renard, et pour les chasseurs sans notion de distance, hors département etc, etc, en remplissant le document qui nous autorisait à nous déplacer. Nos échanges avec l'administration ont été fructueux mais difficiles. J'ai dû parfois, ce qui ne me ressemble pas, hausser le ton et même avoir des échanges virils à la limite de la courtoisie pour me faire entendre. 2021 est arrivé plein d'espoir. Nous allons reprendre nos activités mais encore avec des réserves et surtout sans convivialité... nos journées de chasse étaient vraiment tristes. Nous allons peut-être enfin sortir de cette crise qui aura quand même fait des milliers de victimes. Qui auraient pu penser une chose pareille ? J'espère et je souhaite de tout cœur que la saison qui s'annonce sera celle du renouveau.

Mais les nouvelles sont quand même inquiétantes avec entre autres les épizooties, Peste Porcine Africaine, Influenza aviaire. Pour cette dernière, en cas de foyer contaminé, des mesures de protection par l'administration sont mise en place comme :

- Abattage préventif des animaux dans un périmètre défini par arrêté préfectoral,
- Désinfection des sites,
- Interdiction des mouvements de volailles dans des zones de protection et de surveillance définies autour des foyers.

Au 06 avril, ce sont 1196 foyers confirmés atteints d'influenza aviaire sur le territoire national. Notre département est aujourd'hui classé en risque élevé, ce qui induit certaines conditions à respecter pour les détenteurs d'appelants ou oiseaux domestiques. Elles sont nombreuses et très contraignantes.

A cela vient s'ajouter pour les chasseurs de migrateurs la suspension de la chasse de la Barge à queue noire, du courlis cendré et la tourterelle des bois, jusqu'au 30 juillet 2022. Ces espèces seront-elles de nouveau chassables un jour ? Et plus encore... l'interdiction de grenaille de plomb qui sera effective en 2023 à moins de 100 m des zones humides. Toujours plus de contraintes, toujours cette stratégie de petit pas pour diminuer nos activités en ayant un objectif très clair, la suppression pure et simple de la chasse.

Quand cela va-t-il cesser ? Faudra-t-il qu'un jour nos gouvernants s'aperçoivent que la chasse est dans nos gènes, ce sont nos racines, notre culture, notre art de vivre à la campagne. Il est temps, je crois, de dissocier la chasse du ministère de l'écologie et de la rapatrier à un ministère de la ruralité et... j'ai une idée pour diriger ce ministère. Je crois que je fais de la politique ! Je m'arrête sur ces propos.

Puisque l'on parle des contraintes... Un petit rappel mais qui a toute son importance. Le retour du carnet Bécasses est obligatoire et cette année si vous ne nous retournez pas le carnet de l'année passée, vous n'aurez pas la possibilité d'en obtenir un pour la prochaine campagne. C'est la loi.

Mais revenons aux épizooties : parlons de la maladie d'Aujeszky qui frappe les chiens, elle apparaît par épisode dans les départements. Elle est véhiculée par les suidés et mortelle pour nos auxiliaires de chasse en quelques jours. Malheureusement à ce jour aucun vaccin n'est autorisé pour les chiens. Elle n'est pas transmissible à l'homme. Le seul moyen de prévenir cette maladie est d'éviter autant que faire se peut, que les chiens pillent ou consomment la venaison des sangliers.

Abordons maintenant le cas très inquiétant de la Peste Porcine Africaine qui a depuis peu été diagnostiquée en Italie... c'est-à-dire à 2 pas de chez nous. Que ce passera-t-il en cas de découverte d'un animal atteint de PPA dans notre département ?

- Un seul cas en France sur un sanglier entraînerait la fermeture de plusieurs marchés internationaux : ce serait une catastrophe pour notre filière porcine qui est très majoritairement exportatrice et représente un poids économique très important. Nous devrions alors écouler les produits porcins en interne c'est-à-dire manger chaque jour du cochon matin midi et soir.
- Un seul cas en France entraînerait des suspensions de chasse au grand gibier dans un premier temps, afin de ne pas risquer de déplacer les animaux, puis avec probablement une demande d'augmentation de prélèvement de sangliers.

L'administration prend alors la main sur le dossier et engage des actions très fortes en délimitant des zones de grandes surfaces :

- Zone infectée : pas de chasse, ramassage des animaux trouvés morts, pas d'exploitation forestière sauf dérogation
- Zone d'observation renforcée : destruction des sangliers
- Zone de vigilance : tir et analyse des sangliers chassés

L'Objectif de ces mesures, c'est l'éradication totale des sangliers par la chasse dans un premier temps, puis relayer par des mesures administratives (battues administratives concertées, tirs de nuit, utilisation de caméras thermiques...).

Ce n'est pas de la fiction, c'est exactement ce qui s'est passé à la frontière belge. Alors j'exhorte les chasseurs du Loiret à diminuer les populations de sanglier pour limiter le risque de cette terrible épizootie... et qui par la même permettra de réduire la facture des dégâts. C'est notre devoir. Fini les consignes qualitatives et quantitatives. Faisons-nous, faites-vous plaisir !

Pour la facture des dégâts, sur le prochain budget nous envisageons d'indemniser le mode agricole à la hauteur 1 800 000 € mais ce montant a été fixé avec le cours de l'année dernière, soit 206€ tonne pour le blé avec déjà une augmentation de 26,38 % en 2021. A l'heure actuelle, la situation en Ukraine nous rattrape car avec la Russie ce sont les pays plus grands exportateurs de céréales. Le cours du blé aujourd'hui atteint 365 € tonne. En 2 ans le prix de cette matière a doublé. Le maïs grain et le colza suivent le même chemin. Où va-t-on ? C'est direct dans le mur. On ne peut plus continuer comme cela.

L'Etat sait mettre la main à la poche et verse annuellement 76 millions d'euros pour les programmes ours et loups chaque année. Nous seuls chasseurs, pour les dégâts agricoles causés par les grands animaux l'année dernière, nous avons payé 77 millions d'euros.

Pendant cette période électorale, certains candidats ont fait des promesses. Une partie de la facture serait pris en charge par le plan de résilience de l'Etat, mais combien, quand... beaucoup de zones d'ombres demeurent à ce jour. Les promesses doivent engager ceux qui les font et je citerai quelques dictons à ce sujet qui illustrent bien ce propos.

- Les belles promesses ne remplissent pas la bourse
- Les promesses engraisent les oreilles, pas les joues
- Et surtout, surtout « Sois fidèle à ta promesse, et ne trompe pas l'homme qui, compte sur toi. »

N'oubliez pas mesdames et messieurs les élus et futurs élus, les chasseurs ont la mémoire longue, parfois très longue.

En 2021, les surfaces détruites sont en baisse de 20 % avec tout de même pas moins de 1500 ha détruits. Le sanglier représente à lui seul 1353 ha détruits, les grands cervidés 150 ha. Vous avez enclenché la manœuvre avec cette baisse de surface, il faut continuer dans cette voie et redoubler d'effort.

Pour faire taire certaines rumeurs, j'ai fait faire des contre expertises de dégâts par un expert indépendant domicilié hors Loiret. Le résultat est concluant et démontre le professionnalisme, les compétences de nos estimateurs. Avec moins de 3% d'écart en moyenne sur la facture totale pour les contre expertises réalisées, nos estimateurs sont dans le vrai, félicitations !

Nous avons reçu l'année passée 1672 dossiers que j'examine avec beaucoup d'attention, nous n'avons jamais atteint un tel nombre. Dans certains cas, sachez que je propose des réductions motivées. Une procédure contre un détenteur de plan de chasse est arrivée à terme, jugement en premier instance puis appel qui confirme le premier jugement condamne le chasseur à rembourser les indemnités à la Fédération à la hauteur de 17400 € et 3200€ de frais soit un total de 20600€ pour la Fédération. Deuxième cas : une réduction à 100% pour un agriculteur/chasseurs pour un montant de 34800€. D'autres réductions ont été mises de l'ordre de 20300€. C'est un global d'environ 75000€ que la fédération n'a pas versé ou récupéré.

Comme vous pouvez le constater aucun cadeau pour les personnes qui ne respectent pas la règle, chasseurs comme agriculteurs. Pour clore ce sujet, je constate que notre partenariat avec les agriculteurs s'accroît chaque année et ce ne sont pas moins de 280 kms de clôture pour une centaine d'agriculteurs concernés, dont certains bénéficient d'une indemnisation à la hauteur de 0,25 centime du mètre linéaire.

Autre sujet, et d'importance : la sécurité !

La loi de 2020 renforce la sécurisation de la chasse. En matière de sécurité nous devons montrer l'exemple et ne pas tergiverser. Au niveau national nous avons diminué de 65% les accidents en 20 ans et de 82% les accidents mortels. Pendant ce temps les tableaux de chasse ont augmenté de 75% et celui du nombre de balle tiré de 66 %.

80 accidents recensés l'an dernier avec 7 morts, c'est trop et ce sera toujours de trop et je pense aux familles touchées de près ou loin par ces accidents. Ce sont des drames qui marquent à tout jamais les esprits.

Aussi le conseil d'administration a souhaité que cette loi figure dans notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Celui-ci est cours, il est valide jusqu'en 2024. Aussi, la Fédération propose

de rouvrir ce schéma et d'en profiter pour dépoussiérer certains de ces articles notamment au niveau du zonage et de l'agrainage. Sans rentrer dans les détails, nous avons voulu plus de simplicité, de lisibilité et de transparence. Fini les différentes zones, il n'existera plus qu'une zone noire, une modification de la formule pour la définition des communes en zone noire avec une réduction du critère prélèvement de sangliers et augmentation du critère indemnisation, l'obligation de déclarer les résultats des chasses au sanglier dans les 72 heures et l'interdiction des agrainoirs à poste fixe dans les communes noires.

Cette loi de sécurité oblige tous les chasseurs à passer un stage de formation. Chacun devra avoir fait ce stage avant 2030 date à laquelle son permis de chasser ne pourra être validé en cas de défaut. L'an dernier ce sont environ 900 chasseurs convaincus qui ont répondu à l'appel. Nous devons en former environ 1400 par an. Cette formation a bien été appréciée par tous. Je vous rappelle que c'est une obligation et qu'il n'y pas d'examen.

Notre dernière Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage a eu lieu la semaine dernière et nous attendons la validation de ces modifications par la préfecture. Bien entendu, la totalité de ces changements seront sur notre site internet.

Concernant les ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) le conseil d'état a rendu un arrêt le 7 juillet dernier qui rappelle et confirme que le classement d'une espèce dans un département est subordonné à la démonstration alternative soit qu'elle existe de façon significative dans le département et qu'elle est susceptible de porter des atteintes aux intérêts protégés, soit lorsqu'elle est à l'origine d'atteintes significatives portées à ces mêmes intérêts.

Voilà qui éclaire davantage le positionnement de la justice sur ce dossier aux nombreux contentieux. Le Conseil d'Etat a rendu sa décision suite aux recours engagés par cinq associations environnementales contre l'arrêté du 3 juillet 2019 fixant la liste des espèces classées ESOD dans chaque département et son annexe. C'est ainsi que la pie a été retirée de notre liste départementale par le manque de données de présence significative.

En fin de cette année nous devons présenter notre nouvelle liste ESOD dans laquelle figurera la pie. Aussi il nous faut des données supplémentaires pour cette espèce et nous avons pris l'initiative de consulter les mairies pour nous fournir certains éléments tel que la présence de la pie au niveau de la commune en complément de la même enquête par les agents assermentés de la Fédération.

De plus, nous avons développé en interne une application sur smartphone pour géolocaliser ces données. Espérons que cela nous permettra de récupérer la pie dans notre liste des espèces piégeables. Chacun de nous sait bien que cet oiseau super prédateur, pille les nids des passereaux, mésanges, merles et autres petits oiseaux.

Pour les armes, le nouveau système d'information sur les armes est maintenant en service. Nous allons devoir créer un coffre virtuel dans lequel apparaîtront toutes nos armes soumises à déclaration ou autorisations. Restons calme, ne nous emballons pas car nous avons jusqu'en juillet 2023 pour créer le compte. Alors il est, urgent d'attendre.

Je tiens à souligner l'engagement des chasseurs à l'occasion de notre manifestation à Orléans. Environ 300 personnes de la région centre se sont déplacées devant la préfecture régionale. Qu'ils soient ici remerciés.

Les 6 présidents ont été reçus par Madame la Préfète pendant près d'une heure, accompagnée de ses services. Cette rencontre a permis d'aborder tous les sujets sur lesquels les acteurs cynégétiques expriment leur mécontentement face aux agressions répétées contre la chasse, la ruralité, et notre sentiment d'abandon par nos instances de tutelle.

Madame la Préfète a ainsi pu mieux cerner les raisons de notre mobilisation, nos valeurs rurales et la vie quotidienne dans nos campagnes étant sans cesse violemment attaquées par les « anti-tout » qui veulent voir disparaître les chasseurs, les pêcheurs, les éleveurs, les bergers, les cavaliers, ... dont les pratiques sont sans cesse remises en question. Tout cela sans faire l'effort d'apprendre à les connaître, sans amalgame ni préjugé. Un courrier rassemblant les différentes motions, destiné à notre ministre Madame Pompili lui a été remis à cette occasion.

Dans le même sens une pétition lancée par la Fédération Nationale des Chasseurs circule en ce moment. Elle a pour but de demander la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales. Pour qu'une enquête parlementaire soit diligentée il faut au minimum 100 000 signatures. L'enquête portera sur le fonctionnement et le

mode de financement de ces associations, et permettra aussi de définir clairement quels sont les liens occultes qui marient les intérêts économiques des uns, avec l'idéologie punitive des autres. Aujourd'hui nous avons récolté 55000 signatures, nous sommes à mi-parcours, alors allez y et signez cette pétition.

Parlons maintenant de notre Fédération régionale ! Depuis deux ans, les activités de notre Fédération régionale des Chasseurs n'ont pas cessé d'évoluer.

Bien évidemment, elle poursuit son rôle de représentation des chasseurs et des fédérations à l'échelle régionale et participe ainsi à différents comités de suivis sur les politiques environnementales relatives à la biodiversité. Elle est également administratrice de l'Agence régionale de la Biodiversité et contribue aux travaux de celle-ci via les comités techniques et séminaires de travail afin de définir les actions de l'agence. Elle joue ainsi un rôle primordial pour représenter le monde de la chasse et valoriser l'ensemble des actions des chasseurs en termes de préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Depuis maintenant plus de 10 ans, la fédération régionale pilote et est associée, avec les Fédérations départementales, à de nombreux projets sur la biodiversité des espaces agricoles. Il faut citer ici les travaux menés dans le cadre du programme Agrifaune Centre-Val de Loire et du groupe technique sur les bords de champs avec les chambres d'agriculture, la FNSEA, l'OFB et l'association Hommes et Territoires. Plusieurs actions sont menées : diffusion de bonnes pratiques avec la gestion écologique des bords de champs, l'implantation de cultures intermédiaires favorables à la biodiversité, l'utilisation des barres d'effarouchement lors des travaux de récolte des foins ou de destruction des intercultures pour limiter les mortalités de faune sauvage.

Mais les actions de préservation de la biodiversité, de sensibilisation et d'éducation à la nature sont amplifiées depuis 2 années maintenant grâce au dispositif financier nommé ECOCONTRIBUTION.

La loi chasse du 24 juillet 2019 a en effet créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité, abondé par une écocontribution des chasseurs et de l'État pour financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.

Ainsi, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€. Chaque région dispose ainsi d'une enveloppe financière déterminée par la Fédération nationale des chasseurs. En région Centre-Val de Loire, la Fédération pilote ainsi ce dispositif et gère administrativement et financièrement les projets régionaux ou départementaux ; cela représente maintenant plus de 50% de l'activité de la fédération.

Plusieurs projets régionaux pluriannuels méritent d'être cités.

Le premier dénommé DYN'AGROBIO permet de sensibiliser les acteurs ruraux sur les pratiques favorables à la biodiversité mais aussi de mettre en œuvre concrètement et à grande échelle des actions d'entretien et de création d'habitats pour la faune sauvage. Plusieurs aménagements sont ainsi développés sur le terrain, comme la plantation de haies ou encore l'implantation de couverts favorables à la biodiversité comme le nouveau mélange pollifuniflor. L'objectif premier est de contribuer à la création et réhabilitation des trames vertes dans les plaines céréalières et les espaces bocagers.

Un autre projet concerne le Lièvre d'Europe dont l'évolution des effectifs interroge les fédérations. Une étude de 3 ans a été mise en œuvre afin de mieux connaître sa dynamique de population et de mieux comprendre les facteurs ayant une influence sur cette espèce via plusieurs types de suivi et en particulier la caractérisation de la reproduction ou encore l'étude de la survie estivale des levrauts et de l'utilisation de l'habitat par les jeunes lièvres par suivi GPS.

Un programme sur l'éducation à la nature a également été soutenu financièrement afin de mutualiser le développement d'outils pédagogiques pour les Fédérations et leurs animateurs nature et de minimiser les dépenses en termes de conception et de fabrication de ces outils.

Enfin l'écocontribution a permis de renouveler la réalisation de l'atlas des mammifères. Pour sa 3ème édition, 30 espèces ont été inventoriées sur la région par les fédérations départementales avec l'appui de nombreux bénévoles, des chasseurs, des piégeurs, des agriculteurs. Près de 74500 données d'observations ont été collectées sur 12 mois.

David Barbier reviendra sur ces projets à l'échelon départemental dans le rapport d'activité.

Pour finir, deux autres projets méritent d'être abordés : la chasse à la cartouche usagée, opération qui mobilise toujours les chasseurs avec environ 12 tonnes de cartouches collectées et recyclées chaque année.

Mais aussi le projet mené sur la valorisation de la venaison et le traitement des déchets carnés.

La FRC a élaboré, avec l'appui financier du Conseil régional dans le cadre de son dispositif nommé Contrat d'Appui filière ou CAP Filière, un programme d'animation et de développement de la filière. La rédaction de ce programme a été finalisée début 2021 avec les acteurs de la filière que sont les chasseurs, les collecteurs, les ateliers de traitement et les entreprises de la distribution. Plusieurs actions ont été identifiées comme la communication sur les atouts de la viande de gibier, l'organisation sur le terrain de la collecte avec des solutions techniques pour le traitement des déchets, le traitement et la transformation de la viande avec la mise en place de partenariats avec des porteurs de projet locaux pour proposer aux consommateurs des produits novateurs, diversifiés et identifiés d'origine Centre-Val de Loire.

Malheureusement, cela nécessite des investissements très importants et les financements ne sont pas suffisants ou compliqués à mobiliser pour permettre un engagement de la FRC tant en termes d'animation que de dépenses notamment pour la mise à disposition de chambres froides.

Malgré nos demandes répétées, le Conseil Régional du Centre Val de Loire ne veut pas s'engager financièrement dans cette démarche au motif que nous ne sommes pas des acteurs économiques. Il est regrettable après plusieurs mois d'étude et de frais engagés aussi bien par le Conseil Régional que par nos fédérations, qu'une réponse négative arrive.

Il est regrettable que Mr le président du Conseil régional, Mr Jadot pardon excusez-moi Mr Bonneau, es ce un lapsus révélateur ? avec un budget total de 1,7 milliard d'euros ne prenne pas la mesure de ce projet. Ce serait un véritable enjeu pour valoriser notre patrimoine culturel cynégétique et développer cette magnifique région avec la mise en valeur de notre Sologne. Au 19^{ème} siècle, avec l'arrivée du train, ce sont les chasseurs partis de Paris qui ont permis l'essor de ce terroir. J'imagine les chasseurs en tenue d'après chasse dans le train avec les armes. Cela serait-il possible aujourd'hui ?

Alors, cette opération venaison ne sera pas vaine pour autant car dans le Loiret nous allons créer une micro-filière de venaison. Il est impératif d'écouler au moins une partie de ces produits ; environ 19000 sangliers, 900 grands cervidés ont été prélevés la saison dernière. Je vous demande depuis de nombreuses années de prélever d'avantage, et il est normal que je vous aide à écouler cette venaison.

Devant cette situation, je me suis tourné vers le Conseil Départemental qui a consacré environ 50 millions d'€ à une politique dédiée à l'environnement. Malheureusement, je n'ai pas encore non plus, trouvé là un écho favorable pour une aide financière. Ensuite, j'ai interrogé les services de l'état, qui eux aussi n'ont pas de solution pour subventionner la Fédération dans ce dossier.

Mais tous, chacun, s'accorde à dire que ce projet doit se poursuivre et aboutir. Les paroles, c'est bien, mais je demande des actes et un soutien financier.

Nous devons pourtant trouver une issue à ce dossier. Savez vous que le citoyen français consomme en moyenne 600 grammes de venaison par an et dans ces 600 grammes 70 % sont importées en grande partie d'Europe de l'Est, Australie et Nouvelle Zélande ? En comparaison nous consommons chacun 61 kg de viande par an. Ce sont les chasseurs et leur entourage qui consomme la venaison. Nous devons et pouvons faire mieux. Engager une vraie politique de communication sur la qualité de cette viande qui peut être sur les étales la majeure partie de l'année.

Toujours dans ce domaine « les chasseurs ont du cœur » est une véritable réussite. Cette année encore, une douzaine carcasses de sangliers ont été donné au centre de formation des apprentis pour les préparer en 400 portions de 800 grammes chacune. Ce résultat a ensuite été confié à la banque alimentaire qui s'est chargé de la distribution. Ce partenariat annuel avec le CFA a permis de mettre en place une section venaison dans le cursus de ces apprentis. Voilà un bel exemple de coopération entre les différentes structures qui permet de valoriser cette venaison. Je remercie les différents chasseurs qui s'engagent chaque année dans cette magnifique opération.

Nous allons œuvrer dans ce domaine, créé une micro-filière de venaison, ce sera une des ambitions de la prochaine mandature.

Je ne voudrais pas conclure ce propos, sans parler des excellentes relations que j'ai avec le monde agricole, avec les forestiers, les services de l'Etat. Même si parfois nous avons des échanges vifs et des vues différentes sur certains dossiers, cela n'altère en rien nos relations qui sont toujours dans un esprit constructif.

Je n'oublie pas les lieutenants de louveterie qui font un énorme travail pour régler ponctuellement des situations insoutenables. Ils ont par leurs interventions tué quelques 500 sangliers dont la moitié par des tirs de nuit. Que ces bénévoles soient remerciés.

Enfin, je souligne l'excellent état d'esprit, les compétences et qualité du personnel de la fédération qui ont été mises à rudes épreuves ces temps derniers.

Notre commissaire aux comptes qui nous suit depuis de nombreuses années a fait valoir ses droits à la retraite. Je vous souhaite et les chasseurs du Loiret, de bien profiter. Comme vous allez avoir un

peu de temps libre, je vous ai inscrit à l'examen du permis de chasser et j'espère vous voir ici où là à l'occasion de parties de chasse. Bonne retraite.
Merci de votre attention »

ELECTIONS 2022

Céline LESAGE présente les modalités du vote pour cette assemblée générale électorale sous la nouvelle forme suite à la modifications des statuts de la FDC45 de 2018 puis 2020, et selon le règlement intérieur de la FDC45.

Une seule liste a été déposée pour le renouvellement du conseil d'administration de la FDC45, présentant 16 élus dont à sa tête M. Alain MACHENIN.

M. Alain MACHENIN présente la liste des candidats à l'élection de ce nouveau conseil d'administration pour les 6 années à venir, avec notamment la présentation des nouveaux candidats par secteur du département.

COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur TEIXEIRA, présente les comptes de l'exercice 2020/2021 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts.

Monsieur TEIXEIRA donne ensuite la parole à Madame LUCAS, Commissaire aux Comptes. Elle précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2020/2021 sans aucune remarque.

POINT SUR LE BUDGET EN COURS

Monsieur TEIXEIRA présente un point sur l'état d'avancement du budget 2021/2022 au 31 mars.

PROJET DE BUDGET 2022/2023

Monsieur TEIXEIRA expose le projet de budget établis par le Conseil d'Administration en tenant compte des évolutions dues à la loi de finances 2019 et la réforme de la chasse.

Les recettes sont calculées sur la base des tarifs ci-dessous :

Un permis départemental unique petit et grand gibier = suppression du timbre sanglier

- Vignette départementale : 85 €
- Vignette nationale : 96,43 € (fixée par la FNC)
- Vignette annuelle nouveau chasseur : 30 € (fixée par la FNC)
 - Permis départemental Loiret Petit et Grand Gibier : 144,22 € (+ évolution redevance)
 - Permis national Petit et Grand Gibier : 207,93 € (+ évolution redevance)

○ Temporaire 9 jours : 43 €

○ Temporaire 3 jours : 22 €

○ Assurance RC : 20 €

(pas de tacite reconduction pour les contrats RC Chasse)

○ Abonnement revue : 6 €

○ Frais de dossier validation : 5 €

	Cotisation simple	Cotisation avec Contrat de Service
Droit fixe	100 €	100 €
De 0 à 400 ha	-	0,3 € / ha (inchangé)
À partir de 401 ha	-	0,2 € / ha (inchangé)

- Bracelets Cervidé (inchangés - 5 € de coût matière inclus)
 - Chevreuil : 35 €
 - Cerf CEM : 210 €

- Cerf CEM1 : 170 €
- Cerf CEF : 110 €
- Cerf CEJC : 110 €
- Cerf Sika, Daim, Mouflon : 5 €
- Bracelet Sanglier : 30 € (bracelets 2013 à 2019 valables... dernière année !)
- Pour la saison 2022/2023, la FDC45 décide de reconduire la gratuité du bouton SANGLIER entre le 1er juin et le 14 août 2022 (bouton 21/22 valables pour 22/23)
- Participation territoire « surfaces ouvertes » : 0,20 € / ha (64 081 € - 320 407 ha)
- Participation territoire « surfaces boisées » : de 0,05 € à 20,18 €/ha (634 463 € - 40,73%)

PROJET ASSOCIATIF

Monsieur TEIXEIRA propose le renouvellement du projet associatif à l'assemblée, ayant pour objectif de déployer une enveloppe de 180 000 € sur 3 années (pris sur les réserves réglementaires) afin d'accompagner financièrement les adhérents de la FDC45 à travers une refonte complète du système de subventions et la mise en place du nouveau contrat de redynamisation (4 volets d'actions : gestion / aménagement / régulation / sécurité).

AUTORISATIONS

Le Président demande à ce que l'Assemblée générale autorise toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

Madame LESAGE présente ensuite le bulletin de vote qui comprend au total 5 résolutions ainsi que le vote pour les élections fédérales.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs accompagnés de membres du personnel et de l'huissier de justice emmènent les urnes pour procéder au dépouillement.

RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES

Monsieur BARBIER présente les diverses missions réalisées au cours de l'année par les différentes commissions de la FDC45, grand gibier, prévention, petit gibier, prédation, gibier d'eau et migrateurs terrestres, agriculture et biodiversité, formation, communication et éducation à la nature, agents.

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE

Le Président détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

INTERVENTIONS DE JEAN PAUL RIGNEAU

Monsieur RIGNEAU, représentant de la Chambre d'Agriculture, prend la parole et aborde différents sujets dont les partenariats existants depuis de nombreuses années avec la FDC45 et les difficultés liées aux dégâts de gibier.

RÉSULTATS DU VOTE

Le Président communique les résultats des votes.

Comptes de l'exercice 2020/2021

Les comptes sont adoptés avec 3627 voix pour et 77 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte aux réserves est adoptée avec 3624 voix pour et 80 contre de la façon suivante :

- Réserves de gestion : 405 375 €
- Réserves Projet associatif : - 136 825 €

Projet de budget 2022/2023

Le projet de budget est adopté avec 3474 voix pour et 210 contre.

Projet associatif : 3594 voix pour et 110 contre

Autorisations : 3421 voix pour et 236 contre

Election des représentants de la FDC45 - Liste 1 Alain MACHENIN :

3475 pour et 147 contre

Le Président Alain MACHENIN, après avoir remercié l'ensemble des présents, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Compte de résultat simplifié 2020/2021 (€)

	BUDGET 20/21	REALISE 20/21
DEPENSES		
Achats	1 475 530 €	1 897 989 €
Services Extérieurs	122 530 €	110 365 €
Autres services extérieurs	607 488 €	521 688 €
Taxes	94 420 €	100 488 €
Personnel	1 159 100 €	1 186 022 €
Charges gestion courante	259 047 €	458 118 €
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- €	2 931 €
Amortissements, provisions	887 505 €	979 936 €
Sous Total	4 605 620 €	5 257 536 €
RECETTES		
Ventes	2 141 925 €	1 992 444 €
Autres produits	1 647 738 €	1 846 143 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	951 500 €	1 687 500 €
Sous Total	4 741 162 €	5 526 087 €
RESULTAT	135 542 €	268 550 €

Projet de budget 2022/2023 (€)

DEPENSES	Achats	2 020 200 €
	Services Extérieurs	127 384 €
	Autres services extérieurs	605 610 €
	Taxes	101 785 €
	Personnel	1 250 322 €
	Charges gestion courante	323 023 €
	Amortissements, provisions	1 041 090 €
	TOTAL DES DEPENSES	5 469 414 €
RECETTES	Ventes	2 226 947 €
	Autres produits	1 952 848 €
	Prod financier, except, reprise, prov, transf charges	1 039 076 €
	TOTAL DES RECETTES	5 218 871 €

Projet - A approuver en AG 2023